

Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM



Cahier de positions

Édition 2013-2014

1. Affaires académiques

1.1 Stages

- 1.1.1 Que L'ADEESE prenne tous les moyens possibles pour s'assurer que les étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation bénéficient d'une formation de qualité.
- 1.1.2 Que L'ADEESE, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés, prenne tous les moyens possibles et qu'elle déploie toutes les ressources nécessaires afin de résoudre la problématique du placement en stage.
- 1.1.3 Que la formation pratique soit le point central de son projet de formation en éducation de la Faculté des sciences de l'éducation afin de distinguer l'UQAM de ses concurrentes universitaires.
- 1.1.4 Que toutes les décisions prises concernant la formation pratique en éducation soient orientées en premier lieu vers les intérêts des étudiants.
- 1.1.5 Que l'UQAM trouve, pour chacun de ses étudiants en éducation, une place de stage avant le début dudit stage, et ce, dans un délai permettant à l'étudiant de procéder à une planification préliminaire efficace, afin de lui donner toutes les chances possibles de réussir.
- 1.1.6 Que l'UQAM s'engage à trouver une place de stage significative aux étudiants en éducation qu'elle dessert, en concordance avec les exigences pédagogiques du programme à l'intérieur duquel ils poursuivent leurs études.
- 1.1.7 Que le MELS offre un soutien financier aux étudiants en difficultés pécuniaires qui doivent encourir des dépenses exceptionnelles additionnelles lorsqu'ils sont en stage.
- 1.1.8 Que l'UQAM négocie avec les commissions scolaires des aménagements à la formule de guichet unique afin de permettre aux agents de stage de développer de nouvelles voies de sollicitation qui contribueront à diminuer substantiellement les difficultés de placement.
- 1.1.9 Que les programmes en formation des enseignants de la Faculté des sciences de l'éducation s'assurent de faire connaître l'ensemble de leurs politiques en rapport à la formation pratique auprès des étudiants et des acteurs devant agir sur la scène académique, logistique et administrative.
- 1.1.10 Que l'UQAM rende des fonds disponibles pour augmenter le nombre de superviseurs de stage afin de diminuer le ratio superviseurs/étudiants afin de favoriser un meilleur suivi de la formation pratique des étudiants et de diminuer, par la prévention, les problèmes pouvant intervenir en milieu scolaire.
- 1.1.11 Que le bureau de la formation pratique établisse des protocoles visant un meilleur encadrement du placement inter-universitaire d'étudiants.

- 1.1.12 Que l'UQAM fasse des représentations auprès du Ministère de l'Éducation afin qu'il commande une étude afin de vérifier la validité des contingents accordés aux universités pour la formation des maîtres.
- 1.1.13 Que l'UQAM augmente le niveau de contingentement de ses programmes en éducation si elle n'est pas en mesure d'offrir un service de placement et un encadrement des étudiants en stage.
- 1.1.14 Que la Faculté des sciences de l'éducation s'assure que soient récurrentes l'ensemble des ressources affectées au BFP afin d'y assurer une stabilité et une offre de service constante.
- 1.1.15 Que la Faculté des sciences de l'éducation soutienne le BFP dans la réalisation de l'ensemble de ses mandats.
- 1.1.16 Que le COFPE examine et prenne en compte la responsabilité que devrait assumer les commissions scolaires dans le dossier de la formation pratique et en particulier du placement en stage.
- 1.1.17 Que soit transmise aux universités l'information à propos des capacités d'accueil du milieu scolaire afin que celles-ci puissent continger leurs programmes en conséquence.

1.2 Insertion professionnelle

- 1.2.1 Que les comités de programmes de la FSÉ étudient de nouveaux moyens pour permettre aux étudiants de pénétrer le milieu scolaire et ainsi développer des liens avec les écoles qui faciliteront le maillage avec le milieu scolaire.
- 1.2.2 Que l'ADEESE réprovoque l'utilisation de l'orientation scolaire professionnelle où les besoins et les aptitudes des individus sont mis de côté pour faire en sorte de répondre prioritairement aux besoins du marché.
- 1.2.3 Que l'ADEESE fasse la promotion de l'orientation scolaire professionnelle où les professionnels de l'orientation appuient les individus afin que ceux-ci prennent conscience de leurs aptitudes en lien avec les secteurs où ces qualités et aptitudes seront mises à profit.
- 1.2.4 Que l'ADEESE favorise le développement d'un secteur professionnel au secondaire ayant pour objectif premier d'enrayer une partie du décrochage et qui permette l'inclusion sociale.
- 1.2.5 Que la FEUQ réclame le statut plein et entier de professionnel pour les enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire avec tout ce que cela implique dans le choix des approches et des stratégies à adopter en classe.
- 1.2.6 Que le rôle des parents au sein des conseils d'établissement soit précisé afin de permettre aux enseignantes d'accomplir leur travail en tant que professionnelles.

1.3 Vie étudiante

- 1.3.1 Que la Faculté des sciences de l'éducation reconnaisse l'engagement étudiant par une mention sur le relevé de notes.
- 1.3.2 Que l'ADEESE offre des bourses selon les thèmes suivant: a) Développement des TIC dans une optique éducationnelle b) Développement de liens FSE-milieu c) Diffusion publique de la connaissance et des problématiques en éducation.

1.4 Politique de la langue française

- 1.4.1 Que l'ADEESE offre des ateliers préparatoires au test du CÉFRANC se donnant lors des cases horaires du midi et du soir afin de desservir une majorité d'étudiants.
- 1.4.2 Que l'UQAM veille à mettre à la disposition de tous les enseignants, en ayant besoin, des ressources de perfectionnement, afin de leur permettre de parvenir à une maîtrise adéquate de la langue française.
- 1.4.3 Que l'ADEESE réaffirme son désir de voir le français demeurer seule langue officielle au Québec.
- 1.4.4 Que l'ADEESE adhère au projet collectif de vivre en français au Québec et accepte qu'en conséquence cela puisse limiter certains de nos choix.
- 1.4.5 Que l'État qui, par l'intervention législative, fasse vivre le projet collectif de vivre en français au Québec en supportant les initiatives individuelles.
- 1.4.6 Que l'apprentissage du français soit un projet global et continu du système d'éducation.
- 1.4.7 Que le MELS élabore un plan de cheminement liant tous les niveaux de scolarité, dans le but d'avoir une vision d'ensemble de la situation et d'être en mesure de développer des interventions globales et coordonnées concernant l'apprentissage du français.
- 1.4.8 Que la qualité de la langue soit la responsabilité de tous les intervenants du milieu scolaire.
- 1.4.9 Que l'acquisition des compétences linguistiques ne soit pas limitée aux cours de français, mais devienne une base commune à toutes les disciplines. Par conséquent, que le MELS s'assure que tous les enseignants suivent cette ligne de conduite.
- 1.4.10 Que la scolarité obligatoire mette davantage l'accent sur l'enseignement systématique des habiletés linguistiques de base.
- 1.4.11 Que le MELS réorganise la tâche des enseignants de manière à permettre l'usage plus étendu des activités de lecture et d'écriture par les élèves.

- 1.4.12 Que le secteur professionnel et technique n'oublie pas ses responsabilités à l'égard de la langue française. Que ce secteur s'attarde d'une part à consolider la maîtrise générale de la langue et qu'il permette d'autre part l'acquisition de vocabulaire technique francophone propre à chaque discipline.
- 1.4.13 Que les programmes offerts au collégial et à l'université n'aient non pas un rôle d'acquisition d'habiletés linguistiques, mais plutôt qu'ils contribuent à consolider ces compétences. Ces ordres d'enseignement sont aussi responsables de la diffusion du français scientifique et technique.
- 1.4.14 Que l'Office de la langue française et les établissements d'enseignement post-secondaire accroissent leur collaboration afin de développer un vocabulaire scientifique et technique en langue française.
- 1.4.15 Que des moyens concrets soient mis en place afin de s'assurer de la maîtrise de la langue française des enseignants, tant au cours de leur formation initiale que dans l'exercice de leur métier.
- 1.4.16 Que tous les futurs enseignants aient à répondre aux mêmes critères de maîtrise de la langue française.
- 1.4.17 Que les anglophones et les autochtones du Québec conservent leur droit historique à recevoir l'enseignement dans leur langue.
- 1.4.18 Que les restrictions à l'accessibilité à l'enseignement de la langue anglaise soient maintenues.
- 1.4.19 Que le gouvernement ne considère pas la scolarité suivie dans les établissements privés non reconnus aux fins de subvention dans les critères d'accessibilité à l'école de langue anglaise.
- 1.4.20 Que l'obligation de fréquenter l'école francophone ne s'étende pas au-delà de la scolarité obligatoire, ni pour les francophones, ni pour les anglophones.
- 1.4.21 Que l'ADEESE valorise l'acquisition de la connaissance d'autres langues, soulignant les avantages que cela procure.
- 1.4.22 Que l'apprentissage des autres langues reste parallèle à la maîtrise de la langue française et par conséquent, la maîtrise de cette dernière doit être assurée avant de trop immerger les élèves dans l'apprentissage des autres langues.
- 1.4.23 Que l'enseignement de l'anglais langue seconde se tourne davantage vers un objectif de maîtrise des habiletés de base et de la lecture, sans négliger l'anglais fonctionnel axé sur la communication.
- 1.4.24 Que l'enseignement de l'anglais tienne compte du milieu dans lequel évoluent les élèves, pour maximiser l'apprentissage de cette dernière sans nuire à l'acquisition du français.

- 1.4.25 Que le MELS confie aux universités l'évaluation de différentes méthodes pédagogiques afin de mesurer leur efficacité dans l'apprentissage de l'anglais et les impacts possibles sur la consolidation des compétences linguistiques en français.
- 1.4.26 Que ne soit pas devancé le début de l'apprentissage de l'anglais plus tôt que la troisième année du primaire.
- 1.4.27 Que l'apprentissage d'une troisième langue repose d'abord et avant tout sur une maîtrise correcte de la langue française.
- 1.4.28 Que le gouvernement du Québec incite fortement chaque université à se doter d'une politique linguistique institutionnelle définissant la place du français.
- 1.4.29 Que le MELS supporte les initiatives des universités visant à assurer la qualité du français chez leurs étudiants.
- 1.4.30 Que soit reconnue pour le maintien du dynamisme d'une langue, l'apport de la recherche, de la création et de l'innovation.
- 1.4.31 Que les universités sensibilisent leurs étudiants et professeurs à l'existence et à l'importance de la littérature scientifique francophone, afin qu'elle ne soit pas ignorée au profit de l'anglais.
- 1.4.32 Que le gouvernement du Québec prenne appui sur les ententes internationales déjà existantes dans le milieu universitaire pour augmenter l'accessibilité à la littérature scientifique francophone mondiale, en respectant la question des droits d'auteur afin de ne pas nuire à la production scientifique francophone.
- 1.4.33 Que le gouvernement du Québec supporte la diffusion en français des résultats de la recherche québécoise.
- 1.4.34 Que le gouvernement du Québec facilite la création de périodiques scientifiques de langue française, que ce soit en supportant les initiatives québécoises ou en collaborant avec divers partenaires au niveau international, par exemple avec l'Agence universitaire de la Francophonie.
- 1.4.35 Que le gouvernement du Québec supporte les presses universitaires de manière à leur permettre d'augmenter leur production d'ouvrages scientifiques.
- 1.4.36 Que le gouvernement du Québec récompense la valeur des travaux publiés en langue française.
- 1.4.37 Que soient recensés tous les manuels d'enseignement de langue française et que cette information soit communiquée aux universités afin de favoriser l'utilisation de matériel francophone dans les salles de cours, sans diminuer la qualité des ouvrages mis à la disposition des étudiants.

- 1.4.38 Que le gouvernement du Québec fournisse aux producteurs, éditeurs et diffuseurs de manuels scientifiques des conditions avantageuses sur le plan financier et supporte la diffusion de ce matériel dans le reste de la francophonie.
- 1.4.39 Que des efforts soient faits afin de mieux diffuser les résultats de la recherche vers la société, dans le but de sensibiliser les Québécois à l'importance de la recherche scientifique en français.
- 1.4.40 Que l'UQAM valorise et fasse la promotion du caractère francophone de l'institution.
- 1.4.41 Qu'il soit clairement établi que la langue d'enseignement soit le français, sauf exception justifiée par la nature du cours ou du programme.
- 1.4.42 Qu'à qualité égale, l'UQAM favorise l'achat de manuels de référence en français.
- 1.4.43 Que les bibliothèques de l'UQAM favorisent l'achat d'ouvrages scientifiques en français.
- 1.4.44 Que, dans la mesure du possible, les logiciels employés à l'UQAM soient disponibles en langue française.
- 1.4.45 Que tout étudiant admis à l'UQAM ait démontré une bonne connaissance générale de la langue française.
- 1.4.46 Que l'UQAM alloue les ressources nécessaires afin que tous les étudiants en ayant le besoin, ou le désir, puissent suivre un cours de français ou avoir accès à des ateliers.
- 1.4.47 Que soient resserrées les dispositions du règlement pédagogique cadre prévoyant que la consolidation des compétences linguistiques entre dans les critères d'évaluation et que ce règlement soit appliqué de façon uniforme et généralisée.
- 1.4.48 Qu'il soit établi que la consolidation des compétences linguistiques constitue un des objectifs d'un programme de premier cycle.
- 1.4.49 Que tous les enseignants atteignent la maîtrise générale du français, c'est-à-dire la maîtrise des règles et procédés qui déterminent l'usage sur les plans orthographiques, morphologiques, syntaxiques et lexicaux et permettant, tant à l'oral qu'à l'écrit, d'exprimer clairement des idées et de les organiser en un ensemble cohérent, et la maîtrise du français de niveau universitaire, c'est-à-dire la maîtrise de la terminologie et du style propre aux écrits scientifiques dans le domaine de la discipline ou du champ d'études de l'étudiant.
- 1.4.50 Que tous les nouveaux enseignants passent un examen visant à évaluer leur maîtrise de la langue française.

- 1.4.51 Que le COFPE se prononce sur le nombre de tests que doivent subir les étudiants en regard à leur maîtrise de la langue. Que le COFPE se prononce sur la possibilité que soient établis des standards nationaux en matière de maîtrise linguistique, que l'évaluation de ceux-ci soit la responsabilité des universités et qu'ils soient reconnus par les commissions scolaires.
- 1.4.52 Que l'UQAM mette à la disposition des enseignants des ressources de correction et de traduction.
- 1.4.53 Que soient établies des normes nationales quant au niveau de maîtrise du français par les enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire.
- 1.4.54 Que soit envisagée la possibilité de rendre obligatoire des cours de français oraux et écrits à toutes les étudiantes inscrites à un programme de formation initiale à l'enseignement.
- 1.4.55 ATTENDU la nécessité, au premier cycle du primaire, pour l'enfant de développer ses capacités à lire, écrire et compter afin de pouvoir construire ses apprentissages ultérieurs en se fiant à une base solide; ATTENDU le programme déjà très chargé du premier cycle du primaire et le peu de latitude qu'il offre pour y aménager du temps d'enseignement supplémentaire; ATTENDU le manque de temps déjà alloué à d'autres matières comme les sciences notamment; QUE l'ADEESE recommande que l'enseignement de l'anglais langue seconde ne débute qu'au second cycle du primaire.
- 1.4.56 ATTENDU la nécessité d'apprendre l'anglais dans le contexte social actuel; ATTENDU l'efficacité des expériences menées à ce jour dans des classes cibles où les élèves ont été plongés en immersion totale durant la dernière moitié de leur sixième année du primaire; ATTENDU l'enthousiasme suscité chez les élèves par un tel projet; ATTENDU la nécessité chez certains élèves de renforcer certaines bases fondamentales avant d'accéder au secondaire tout en participant à un projet motivant; L'ADEESE propose de laisser à la discrétion des conseils d'établissement de chaque école la mise en place d'un projet de classe d'immersion anglaise pendant la dernière moitié de leur sixième année du primaire. Les élèves qui ne pourront prendre part à un tel projet pour quelque raison que ce soit devraient se voir offrir un projet personnel (projet communautaire, informatique, scientifique, artistique, etc.) tout aussi motivant pendant la même période.

1.5 Avis sur la formation des maîtres

- 1.5.1 Que la formation initiale à l'enseignement comporte une formation globale et rigoureuse des différentes approches et stratégies pédagogiques en éducation et non seulement celles prévalant dans le cadre de la réforme de l'éducation.
- 1.5.2 Que soit ajoutée une compétence portant sur l'interdisciplinarité et la capacité des enseignantes à faire des liens culturels entre différents contenus disciplinaires.

- 1.5.3 Que soient aménagés des arrimages entre la formation initiale et la formation continue, notamment par le développement et la valorisation de programmes professionnels de second cycle et l'aménagement de temps d'arrêt permettant le perfectionnement pour les enseignantes en exercice.
- 1.5.4 Que soit clarifiée la part du référentiel des compétences que doivent occuper les savoirs théoriques par rapport aux savoirs pratiques.
- 1.5.5 Que soit diminuée la taille de certains groupes-cours universitaires afin de permettre la tenue de séminaires portant sur la démarche réflexive critique des étudiantes en éducation.
- 1.5.6 Que le MELS utilise une des taxonomies existantes pour préciser les niveaux de maîtrise exigés pour chacune des composantes du référentiel de compétences.
- 1.5.7 Qu'une composante de la compétence 1 du référentiel porte sur le diagnostic pédagogique des acquis des élèves.
- 1.5.8 Que la démarche de planification n'amène pas seulement les étudiantes à maîtriser les programmes de formation ministériels, mais également à porter un regard critique sur leurs contenus.
- 1.5.9 Que soit nuancé, pour la compétence 3 du référentiel, le niveau de maîtrise qui demande de détecter les difficultés d'apprentissage des élèves, mais soit abrogée la nuance portant sur les correctifs à apporter à son enseignement pour les problèmes détectés.
- 1.5.10 Qu'un niveau de maîtrise soit ajouté à la compétence 3 du référentiel à propos de la connaissance des ressources disponibles pour venir en aide aux enseignantes (pour les cas les plus lourds, non diagnostiqués, démotivés, doués, etc.
- 1.5.11 Que le MELS propose des orientations pour les étudiants faisant face à des élèves ayant surpassé les niveaux de maîtrise exigés par les programmes de formation.
- 1.5.12 Que le MELS suggère des mécanismes de prévention et de détection des troubles d'apprentissage et d'adaptation dans son référentiel de compétences.
- 1.5.13 Que soit éliminée la nuance la plupart du temps et occasionnellement pour les niveaux de maîtrise de la compétence 5 du référentiel ainsi que le dernier niveau de maîtrise portant sur l'application de contrats de travail qui constitue une stratégie parmi tant d'autres.
- 1.5.14 Que les enseignantes soient formées à l'atteinte réelle d'objectifs à l'aide des TIC, et non seulement à leur intégration à l'emporte-pièce dans l'enseignement.
- 1.5.15 Que la formation initiale des enseignantes les prépare à ce que les liens entre la communauté et l'école de quartier ne soient pas uniquement développés au bénéfice des élèves, mais aussi pour celui de la communauté par la mise sur pied de formation continue dans les centres communautaires ou en entreprise.

- 1.5.16 Que les étudiants en formation initiale à l'enseignement ne soient pas soumis à l'arbitraire de certaines évaluations, notamment celle de recommander sans réserve de (leur) confier un groupe.
- 1.5.17 Que les enseignantes en adaptation scolaire puissent effectuer leur travail sur tout le continuum du préscolaire à la fin du secondaire à titre d'enseignantes spécialisées, intervenant tantôt comme ressources pour les enseignantes régulières et tantôt comme titulaires de classes spéciales puisqu'il en existera même en dehors du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire.
- 1.5.18 Que les mathématiques et la langue d'enseignement au secondaire soient considérées comme des champs disciplinaires et que la formation dans ces champs soit complétée par des cours qui y sont liés plutôt que par des cours en adaptation scolaire.
- 1.5.19 Que soient ajustées les proportions du programme d'éducation physique et à la santé destinée à l'éducation physique et à l'éducation à la santé pour les rendre équitables.
- 1.5.20 Que soit réduit le nombre de profils de sortie en enseignement des langues secondes.
- 1.5.21 Que dans un contexte de professionnalisation de l'enseignement, la FEUQ s'oppose à l'émission d'un brevet universel d'enseignement, afin que soient reconnues et respectées les compétences de chaque professionnelle diplômée de nos universités.
- 1.5.22 Que le brevet d'enseignement puisse être modifié par l'obtention d'une spécialisation supplémentaire.
- 1.5.23 Que les principes d'une formation ouverte, diversifiée et éveillant le sens critique des enseignants soit adoptés par les organismes qui conseil de ministère de l'Éducation sur le thème de la formation des maîtres.
- 1.5.24 Que l'enseignement et la sensibilisation à une culture générale, définit comme un bagage culturel minimal permettant de comprendre le contexte politique, social et culturel de notre époque, soit la responsabilité du primaire, secondaire et en parti du collégial général.
- 1.5.25 Que le COPFE aborde le problème de la pénurie d'enseignants en sciences sous l'angle de la nécessaire revalorisation de la profession enseignante en général.
- 1.5.26 Que le profil d'enseignant-chercheur ne mène pas à l'obtention d'un brevet et qu'il soit envisagé dans la répartition des crédits de remplacer une bonne partie de la formation pratique par des cours plus théoriques ou axés sur la pratique de la recherche.

- 1.5.27 Que la FSÉ mette en valeur l'enseignement au premier cycle auprès des professeurs.
- 1.5.28 Que la Faculté des sciences de l'éducation développe et maintienne un système de parrainage d'experts afin que chaque cours dispensé à la Faculté puisse être jumelé à un expert de la Faculté, autre que l'enseignant dispensant le cours et faisant des recherches dans le domaine du cours.
- 1.5.29 Que la Faculté des sciences de l'éducation travaille au développement d'un Centre de développement et de diffusion du savoir en éducation afin d'améliorer l'impact des activités universitaires en éducation sur le milieu.

2. Affaires institutionnelles

- 2.1 Que l'ADEESE revendique un conseil d'administration de l'UQAM constitué majoritairement des membres de la communauté universitaire.
- 2.2 Que l'ADEESE utilise les moyens nécessaires pour que le corps enseignant de l'université soit informé adéquatement lors de manifestations et de levées de cours organisées par l'ADEESE.
- 2.3 Que les règlements de l'UQAM soient modifiés de manière à intégrer un chargé de cours votant et un étudiant supplémentaire à la nouvelle composition des comités de programme afin de préserver la parité.
- 2.4 Que l'avis de l'ADEESE sur le rapprochement module-département soit adopté.
- 2.5 Que l'ADEESE fasse la promotion de ces finalités pour la Faculté des sciences de l'éducation :
- Contribuer à la professionnalisation de la fonction d'enseignant;
 - Jouer un rôle actif dans la recherche de l'innovation pédagogique;
 - Jouer un rôle actif dans la formation à l'intervention éducative;
 - Véhiculer les valeurs d'ouverture à la diversité;
 - Se préoccuper principalement du contexte scolaire de la région métropolitaine;
 - Favoriser le développement de plusieurs modèles d'intervention pédagogique;
 - Développer les fonctions de réflexion critique;
 - Développer le sens de l'éthique;
 - Contribuer au développement de la culture générale;
 - Promouvoir la qualité de la langue française
 - Favoriser l'intégration des différents types d'apprentissages liés à la profession d'enseignant;
 - Encourager les partenariats avec le milieu scolaire;
 - Se donner une ouverture face aux questions internationales en éducation;
 - Être un acteur dans l'analyse du contexte de l'éducation au Québec;
 - Être un acteur dans le développement de l'éducation au Québec.
- Voir formulation de la FEUQ (AGO-0104)

- 2.6 Que la Faculté des sciences de l'éducation analyse les contingents aux programmes selon quatre axes :
- 1- Analyse des besoins de formation pour tous les programmes de la Faculté et dans une logique globale en rapport avec les exigences du milieu scolaire en redéfinition et en rapport avec les tendances observables dans le domaine de la formation des maîtres.
 - 2- Analyse des capacités d'accueil des milieux scolaires pour les activités de formation pratique
 - 3- Analyse des besoins réels de main-d'œuvre des milieux scolaires.
 - 4- Représentation auprès des organismes concernés par la question des contingents (UQAM, UQ, MELS, etc.) pour que la logique de la qualité de la formation prime sur la logique budgétaire pour l'établissement des normes de contingentement.
- 2.7 Que la FSÉ en partenariat avec les intervenants des différents champs d'études (primaire, secondaire, adaptation, etc.) identifie des profils de formation de programmes courts qui soient adaptés aux besoins réels et immédiats des enseignants en exercice.
- 2.8 Que la FSÉ valorise les TIC selon les quatre axes prioritaires suivants :
- 1- Demander aux enseignantes et enseignants de la Faculté d'intégrer à leurs cours une approche utilisant les forces des TIC afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques;
 - 2- Développer chez les étudiantes et étudiants des habiletés de recherche à l'aide des TIC;
 - 3- Développer chez les futures enseignantes et futurs enseignants une réflexion et des habiletés en ce qui concerne l'intégration critique et adaptée des TIC dans leurs pratiques pédagogiques futures;
 - 4- Développer, à partir de l'expertise de la Faculté, des interfaces virtuelles entre les étudiantes et étudiants de la Faculté les différents intervenants et experts. (AGO-0109)
- 2.9 Que la FSÉ choisisse comme philosophie guidant l'intégration des TIC une vision plus pédagogique que technocratique, visant non pas des objectifs de rationalisation ou de conquête de nouvelles « clientèles », mais bien l'amélioration de la formation des étudiantes et étudiants en éducation.
- 2.10 Que le BFP diffuse au Conseil académique de la Faculté un relevé des activités de recherche auxquelles il a déjà participé ainsi qu'une projection des collaborations à venir.
- 2.11 Que l'ADEESE-UQAM fasse pression sur l'UQAM pour qu'il y ait une gestion financière claire et transparente et pour ne pas que la situation financière uqamienne de l'année 2007 se reproduise.
- 2.12 Que l'ADEESE appuie la candidature de Gérald Larose (dans le cadre de la course au rectorat lors de la session d'automne 2012).

- 2.13 Que l'ADEESE appui le projet du ras-le-bol et lui octroie un don d'un montant déterminé par le conseil d'administration et qu'en ce sens, cette définition soit justifiée par des arguments de valeurs et de faits qui ont déterminé ce montant et qu'elle soit diffusée à l'ensemble des membres par la plateforme web de son choix et que le conseil d'administration vise un montant de 1000\$ ou plus (19 mars 2013).

3. Affaires administratives

- 3.1 Que l'ADEESE appuie le projet FORCES AVENIR.
- 3.2 Que les profits générés par le café *Le Philanthrope* soient versés à la Fondation Renald-Legendre.
- 3.3 Que l'ADEESE tienne un camp de formation le plus tôt possible à la session automne afin de permettre à tous les élus des associations étudiantes en éducation ainsi qu'aux administrateurs de se familiariser avec la structure de l'UQAM, le mouvement étudiant et le rôle des associations étudiantes.
- 3.4 Que la bourse d'Aide alimentaire soit créée pour permettre aux étudiantes et aux étudiants qui éprouvent des difficultés financières de maintenir une qualité de vie dans des moments cruciaux et ainsi, leur permettre de se concentrer sur leurs études.
- 3.5 Que l'ADEESE ne tienne pas de verbatim mais uniquement un procès-verbal de toutes ses assemblées générales (23 mai 2012).

4. Affaires sociopolitiques

- 4.1 Que l'ADEESE suscite le débat sur les meilleurs moyens d'évaluation des enseignants dans un souci de formation continue.
- 4.2 Que l'ADEESE s'oppose à une baisse des impôts ou à une réduction de la dette au provincial et au fédéral tant qu'un réinvestissement dans les services publics, notamment en éducation, n'aura pas été effectué par les gouvernements.
- 4.3 Que l'ADEESE s'oppose à ce que la FEUQ fasse campagne visant à favoriser un parti politique tant au provincial qu'au fédéral.
- 4.4 Que l'ADEESE adhère à la coalition pour la défense du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.
- 4.5 Que la FSÉ prenne part aux débats publics et ait une capacité de réaction accrue aux idées véhiculées par les médias afin de faire valoir son expertise en matière d'éducation.
- 4.6 ATTENDU les coupures dans l'éducation post-secondaire ATTENDU que les universités ont appliqué de manières différentes les coupures ATTENDU que

l'UQAM a géré au maximum ses coupures en procédant à une rationalisation de son budget notamment en faisant des coupures dans son personnel et dans les services aux étudiants tels que les bibliothèques. Que l'ADEESE dénonce la décision prise par le gouvernement du Québec d'absorber les déficits universitaires par une enveloppe de 400 millions de dollars au lieu de refinancer de façon récurrente et générale le réseau universitaire québécois.

- 4.7 Que l'ADEESE revendique un réinvestissement massif, public et immédiat dans l'éducation et les services sociaux.
- 4.8 Que le document faisant avis au MELS sur la question de la réforme des compétences attendues des futurs enseignants soit adopté.
- 4.9 Que l'ADEESE prenne position contre le financement de base dédié jusqu'à ce que le ministre de l'Éducation du Québec apporte des éclaircissements sur ses intentions.
- 4.10 En concordance avec la réforme mise en œuvre et les stratégies d'enseignement proposées par le MELS, que la FEUQ revendique une diminution des groupes-cours au primaire et au secondaire afin de permettre aux enseignantes de se consacrer efficacement à l'accompagnement de chacune de leurs élèves.
- 4.11 Que l'ADEESE-UQAM inscrive sa position de gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire.
- 4.12 Que l'ADEESE-UQAM prône une amélioration substantielle du programme de l'Aide financière aux études, tout en favorisant une meilleure accessibilité aux études.
- 4.13 Que l'ADEESE se positionne contre un futur projet de loi sur la gouvernance des universités qui mettrait en péril la gouvernance collégiale de l'UQAM.
- 4.14 Que l'ADEESE ait une perspective de l'éducation non pas comme un moyen, mais y accorde une valeur en soi.
- 4.15 Que l'ADEESE revendique l'amnistie pour tout-e-s les étudiant-e-s arrêté-e-s pendant la grève.
- 4.16 Que l'ADEESE exige le retrait de toute hausse de frais de scolarité dont l'indexation de ceux-ci ;
- 4.17 Que l'ADEESE exige le maintien de l'augmentation du plafond de contribution parentale et le retrait des autres modifications à l'AFE.
- 4.18 Que l'ADEESE exige l'abrogation de la loi 12 (projet de loi 78).
- 4.19 Que l'ADEESE exige la rétribution de l'AFE qui a été tronquée pour la période du mois de septembre 2012.

- 4.20 Que l'ADEESE appuie et le mouvement étudiant international.
- 4.21 Que l'ADEESE adopte le principe de désobéissance civile et considère que lorsque l'injustice fait loi, la résistance est un devoir.
- 4.22 Que l'ADEESE demande à la FEUQ de voir la possibilité de poursuivre John James Charest à la Cour Pénale Internationale et que les démarches soient enclenchées s'il y a une possibilité de le faire.
- 4.23 Que l'ADEESE revendique que le remboursement proportionnel au revenu (RPR) ne soit pas inclus dans une quelconque entente avec le gouvernement.
- 4.24 Que l'ADEESE organise une campagne d'information pour informer les membres des politiques qui émanent du Sommet et sur les modes d'organisation disponibles aux étudiant-e-s pour contrer toutes mesures allant à l'encontre des mandats de l'ADEESE (19 mars 2013);
- 4.25 Que l'ADEESE encourage la FEUQ, son association nationale, à participer au sommet sur l'enseignement supérieur et qu'elle y reste tant qu'au moins le gel des frais absolu de scolarité est un scénario encore envisagé (21 février 2013).
- 4.26 Que l'ADEESE revendique auprès de la FEUQ qu'elle s'oppose fermement à l'indexation comme solution viable, peu importe les mesures atténuantes proposées par le gouvernement, et qu'elle quitte le sommet de l'éducation supérieur advenant le cas où le gouvernement refuserait d'envisager d'autres avenues possibles (21 février 2013).
- 4.27 Que l'ADEESE réproouve le manque d'ouverture flagrant du gouvernement en ce qui a trait aux différentes options favorisant l'accessibilité aux études pour toutes et tous (21 février 2013).
- 4.28 Que l'ADEESE revendique une bonification de l'aide financière et une mise à jour régulière de celle-ci (21 février 2013).
- 4.29 Que l'ADEESE défende l'élargissement du champ comptable du vérificateur général aux institutions universitaires et que celui-ci produise un rapport annuel sur la gouvernance et le financement de celles-ci (21 février 2013).
- 4.30 Que l'ADEESE revendique auprès du gouvernement la révision de la grille de financement des universités québécoises (21 février 2013).
- 4.31 Que l'ADEESE défende l'instauration d'un organe de surveillance de la gestion des universités (21 février 2013).
- 4.32 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration du remboursement proportionnel sur le revenu (RPR) ou toute autre forme d'impôt postuniversitaire (21 février 2013).
- 4.33 Que l'ADEESE s'oppose à l'instauration d'une modulation des frais de scolarité par programme d'enseignement (21 février 2013).

- 4.34 Que l'ADEESE demande une refonte de l'aide financière aux études afin de l'adapter à la réalité des étudiants d'aujourd'hui (21 février 2013).
- 4.35 Que l'ADEESE réproouve le manque d'ouverture par rapport aux différentes problématiques reliées à l'éducation (21 février 2013).
- 4.36 Que l'ADEESE revendique la tenue d'États Généraux sur l'éducation (21 février 2013).
- 4.37 Que l'ADEESE s'oppose à l'encadrement du droit de grève étudiante (21 février 2013).

5. Cycles supérieurs

- 5.1 Que soit créé un profil recherche dans chacun des programmes de formation initiale visant à former une relève en recherche en sciences de l'éducation.
- 5.2 Que soit ajouté à l'intérieur des principaux programmes de la FSÉ un profil d'enseignant-chercheur afin de faciliter le passage vers les cycles supérieurs et afin d'accommoder les gens voulant aborder l'éducation sous l'angle de la recherche et non de la pratique professionnelle.